Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Dans cette édition, nous vous informons de l'application de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) dans les gares, d'un succès par rapport au «ZüriBahn» et nous mettons en lumière un sondage de l'association Mobilité piétonne concernant la marchabilité des villes suisses. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

**Transports publics**

**Mise en œuvre de la LHand dans les gares et arrêts ferroviaires**

L’Office fédéral des transports (OFT), les chemins de fer et l’association faîtière des personnes handicapées (Inclusion Handicap) ont déterminé conjointement le procédé de mise en œuvre de la loi sur l’égalité pour les handicapés (LHand) dans les gares et aux arrêts ferroviaires. D’ici à fin 2023, environ 580 gares seront modernisées et rendues plus accessibles grâce à des nivellements. Le programme national de renouvellement, d’une somme de plus de trois milliards de francs, est à l’origine de vastes travaux de construction. Cent autres gares seront transformées après 2023. À l’heure actuelle, 41 % des 1800 gares et arrêts des chemins de fer en Suisse sont déjà accessibles en toute autonomie et spontanément au sens de la LHand. Comme parmi ces gares, il y a un nombre de grandes gares supérieur à la moyenne, 59 % des passagers bénéficient aujourd’hui déjà de la conformité LHand. Avec les concepts de mise en œuvre des entreprises ferroviaires, la planification est désormais fiable pour la suite de la procédure jusqu’en 2023. Cela signifie que 81 % des passagers pourront voyager de manière autonome et spontanée dans 74 % des gares. Dans les autres gares et arrêts ferroviaires, les entreprises ferroviaires proposeront des mesures de compensation, le plus souvent sous forme d’assistance personnelle. Ainsi, la règle de proportionnalité de la LHand est respectée. Le rapport sur l’avancement des travaux, publié fin 2018 par l’OFT, avec la liste de toutes les gares et tous les arrêts ferroviaires de Suisse (document PDF pas entièrement accessible) peut être téléchargé en suivant le lien ci-après: [Mise en œuvre de la LHand dans les gares et arrêts ferroviaires](https://www.bav.admin.ch/dam/bav/fr/dokumente/themen/barrierefreiheit/standbericht-behig-2018.pdf.download.pdf/rapport%20lhand.pdf).

**Le «ZüriBahn» accessible aux personnes handicapées**

Le «ZüriBahn», le téléphérique qui traversera dans les airs le lac de Zurich, sera accessible aux personnes handicapées. En effet, Inclusion Handicap et l’exploitant ont conclu un accord qui le prévoit. Le projet sera donc remanié à la lumière de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). En conséquence, Inclusion Handicap a retiré son opposition préventive à cette réalisation. Situé aux portes de la ville, le téléphérique reliera par les airs les deux rives du lac, du «Mythenquai» au «Zürichhorn». Après avoir examiné l’avant-projet, Inclusion Handicap avait, en octobre 2018, communiqué au promoteur un avis pointant plusieurs obstacles pour les personnes à mobilité réduite. Les deux parties ont convenu qu’Inclusion Handicap allait présenter une «opposition préventive» à l’Office fédéral des transports (OFT) et que des solutions communes allaient être échafaudées. La conception de ces aménagements est désormais terminée, et le nouveau projet offre des garanties aux personnes handicapées, qui auront la possibilité d’utiliser le «ZüriBahn» en toute autonomie. Un exemple qui prouve une fois de plus que, avec un peu de bonne volonté et moyennant une collaboration constructive entre les parties, en association avec les organisations représentatives des personnes handicapées, l’élaboration de solutions conformes à la loi sur l’égalité des handicapés est parfaitement possible. Inclusion Handicap avait déposé sept demandes, dont par exemple celles-ci:

* Les cabines doivent comporter un nombre suffisant d’emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite. Ceux-ci doivent être identifiables en tant que tels et être clairement signalisés.
* Les valeurs de contraste doivent être respectées.
* L’éblouissement doit être évité par des mesures ciblées.
* Les cabines doivent être équipées de dispositifs pour se tenir aisément accessibles et faciles à trouver. Les barres et poignées de maintien doivent répondre à diverses prescriptions, par exemple être faciles à saisir.

L’entrée en service du «ZüriBahn» est prévue pour 2020.

**Accessibilité des voyages aériens**

L’Union mondiale des aveugles (UMA) nous a enjoint à intensifier de toute urgence ses efforts de plaidoyer auprès des délégués de l’Organisation de l’aviation civile internationale (OACI) pour ce qui est des difficultés pressantes que rencontrent les voyageurs aériens aveugles et malvoyants. En effet, l’OACI tiendra sa 40e session à Montréal, au Canada, du 24 septembre au 4 octobre 2019. Nous avons dès lors demandé par écrit à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), qui sera le délégué de la Suisse lors de la session susmentionnée, avec copies à SkyGuide et à nos deux aéroports nationaux de Genève et Zurich, d'intervenir en notre faveur pour les 3 points suivants:

* Accessibilité des comptoirs de voyages de libre-service
* Accessibilité des chiens-guides et les déplacements aériens
* Sites Internet accessibles/ergonomiques et systèmes de divertissement à bord.

La Défense des intérêts restera en contact avec les institutions citées plus haut et leur demandera une réponse ou une prise de position dans un délai approprié.

**Culture & audiodescription**

**Nouvelle adresse de courriel pour la newsletter AD de la SRF**

Dans le dernier Newsticker, nous vous avons informé que l'on pouvait s'abonner à l’«AD-Newsletter» en langue allemande des émissions de la SRF à l'adresse suivante: [natacha.rickenbacher@srf.ch](mailto:natacha.rickenbacher@srf.ch). Apparemment, de très nombreuses demandes ont été faites à la SRF, ce qui naturellement nous réjouit. Désormais, la SRF a décidé de créer une nouvelle adresse mail exclusivement dédiée à l'abonnement à la newsletter. Vous voudrez donc bien adresser votre correspondance, dès maintenant, à l'adresse suivante: [audiodeskription@srf.ch](mailto:audiodeskription@srf.ch).

**Politique (sociale)**

**Consultation sur les droits politiques**

La procédure de consultation relative à la révision de la Loi fédérale sur les droits politiques (LDP) se terminait à la fin avril 2019. À l'occasion de cette révision, le vote électronique était thématisé. La FSA a communiqué sa position à ce sujet à la Chancellerie fédérale, d'autant plus que cette solution de vote électronique permet pour la première fois aux aveugles et aux malvoyants de participer à des élections dans notre pays, indépendamment de toute assistance ou représentation. Étant donné que toutes les personnes concernées ne sont pas en mesure de gérer les technologies électroniques, d’autres méthodes de vote accessibles devraient être disponibles. Un essai pilote avec le système de vote électronique est en cours de réalisation à Bâle. La FSA appelle également une introduction officielle sur tout le territoire suisse du vote électronique. Nous vous informerons de l'évolution de ce dossier.

**Appel contre la réduction des rentes AI pour enfants**

Dans le cadre du «développement de l'AI», le Conseil national a décidé de réduire sensiblement le montant des rentes pour enfants octroyées aux parents souffrant d'un handicap. Selon le «Tagesanzeiger», presque 100'000 enfants seraient concernés par cette coupe.  Par leur appel public, les Conseillers nationaux du PS, Sylvia Schenker, pour le canton de Bâle-Ville, et Cédric Wermuth, pour le canton d'Argovie, le Conseil des États devrait corriger ces mesures d'économie. Nos organisations faîtières, Inclusion Handicap et AGILE.CH soutiennent cet appel.

Ci-après, un lien vers cet appel et le formulaire de soutien à cet appel par votre signature: [Appel public contre la réduction des rentes pour enfants](https://www.change.org/p/sauvez-les-rentes-des-enfants-de-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-de-l-ai-suisse).  
En cas de besoin, vous pouvez vous adresser à la Défense des intérêts, au 031 390 88 33; nous vous aiderons volontiers à apposer votre signature.

**Sécurité routière**

**Cyclistes sur le trottoir – bpa et FSA sur la même longueur d'ondes**

Nous vous avons informé, lors d'un précédent «Newsticker», que la FSA avait répondu globalement de manière négative à une consultation sur une législation de sécurité routière. Nous y critiquions, entre autres, la volonté du Conseil fédéral d'autoriser les jeunes à rouler en vélo sur les trottoirs. Auparavant, la Défense des intérêts s'était engagée de multiples manières, par des communiqués de presse et des interventions, pour que les trottoirs ne soient pas encombrés par les nombreux engins roulants qui ne cessent de se propager. Nous nous félicitons, dès lors, de la prise de position ferme et claire, du Bureau de prévention des accidents (bpa), bureau avec lequel nous entretenons, par ailleurs, une collaboration fructueuse. En résumé, voici la position du bpa: la forte augmentation des engins électriques menace les usagers vulnérables. Des groupes de pression tentent tout de même d'autoriser les jeunes jusqu'à 12 ans à circuler sur les trottoirs, ce qui augmente le danger de collision. Or, selon l'ordonnance sur la sécurité routière, les vélos d'enfants sont autorisés sur les trottoirs. Il faudrait dès lors, définir précisément ce que l'on entend par vélos d'enfants et ne les y laisser rouler que jusqu'à leur huitième anniversaire.

**Enquête sur la marchabilité de villes suisses**

Le projet «Marchabilité et comparaison de la circulation piétonne dans les villes», présenté par «Actif-trafic», de l'association Mobilité piétonne Suisse et de l'Université de sciences appliquées de Rapperswil, a pour objectif de donner un statut plus élevé au trafic piétonnier. Les piétons devraient devenir plus visibles et leur situation mesurable. Pour la première fois, l'évaluation par la population de la situation du trafic piétonnier est examinée en détail. Le projet compare la situation du trafic piétonnier dans les trois zones linguistiques et concerne 16 grandes villes: Aarau, Bâle, Bellinzone, Berne, Bienne, Coire, Genève, Lausanne, Locarno, Lugano, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Winterthur, Zoug et Zurich.

La particularité de ce projet est que la situation des piétons est évaluée globalement sous différents angles. D'ici l'été 2020, trois indicateurs de trafic piétonnier seront relevés avec trois sous-projets. Dans le domaine de la mobilité, il existe déjà un certain nombre d'enquêtes, de statistiques et de comparaisons, mais la plupart des informations sur le trafic piétonnier sont manquantes. En outre, bien qu'il existe des normes, des standards et des exigences légales, elles sont malheureusement loin d'être pleinement appliquées. Il convient de noter que l'importance du trafic piétonnier est régulièrement sous-estimée, bien que la plupart des trajets (43%) se fait à pied. Nous marchons en moyenne près de 30 minutes par jour. En outre, il existe des temps d'attente debout du même ordre de grandeur, de sorte que nous passons en moyenne environ une heure de temps debout sur le domaine public.

Ce sous-projet, nommé «Enquête sur la satisfaction de la population», laisse la population s'exprimer. L’enquête en ligne s’adresse à tous ceux qui voyagent régulièrement dans l’une de ces 16 villes, même s'il s'agit de courts trajets à pied. L’opinion et l’expérience personnelles aident à faire en sorte que les points forts et les points faibles de l’infrastructure des trottoirs soient systématiquement consignés et que de futures mesures ciblées puissent être prises pour les améliorer. L'augmentation de l'attractivité entraîne une augmentation du trafic piétonnier. Ainsi, le projet crée de la valeur ajoutée pour la santé individuelle et l’environnement dans son ensemble.

Voici le lien pour participer au sondage en ligne: [Enquête sur la marchabilité des villes suisses](https://limesurvey.umverkehr.ch/index.php?r=survey/index&sid=384193).

**Divers**

**Kib-cid.ch – une plateforme de la typhlophilie**

Outre la FSA, l'Union suisse des aveugles et l'Union centrale pour le bien des aveugles sont actives en tant qu'organisations dans la défense des intérêts. Dans le but d'un échange commun de nos données et d'un aperçu de divers sujets tels que l’«accessibilité», la «politique sociale» ou l’«égalité pour les handicapés», la plateforme de «coordination de la défense des intérêts du domaine de la typhlophilie» («CID»), a été lancée. Sur <https://www.kib-cid.ch>, toute personne intéressée peut accéder à des informations et à des mises à jour sur des sujets liés à la défense des intérêts en Suisse.

**EuroKey – également pour les personnes aveugles et malvoyantes**

L’«EuroKey», c'est plus que des toilettes accessibles, car elle vous donne, en Suisse et dans plusieurs pays d’Europe, un accès exclusif à des ascenseurs, des plateformes élévatrices, des vestiaires et d'autres installations de l'espace public pour les personnes en situation de handicap. Toutes les installations sont munies du logo «EuroKey». L’«EuroKey» est une clef universelle qui vous permet d’être plus autonome au quotidien: il devient plus aisé de planifier ses déplacements. La Suisse compte actuellement plus de 2’400 installations «EuroKey». L’application gratuite «EuroKey» (pour iPhone et Android) permet de localiser toute les installations «EuroKey», lorsque vous êtes en déplacement. L’«EuroKey» est réservée aux personnes à mobilité fortement réduite ou présentant un handicap de la vue, une affection chronique de l’intestin ou de la vessie ainsi qu’aux personnes portant une stomie. Veuillez joindre une attestation de votre handicap à votre commande. La clef est remise contre un versement unique de CHF 25.– (TVA comprise, frais d’envoi en sus: CHF 5.– pour la Suisse, CHF 10.– pour l’étranger). Vous pouvez commander l’«EuroKey» personnellement auprès d’un service de distribution autorisé ou bien au moyen du formulaire en ligne ou du formulaire PDF. Pour davantage d’informations: Service de coordination «EuroKey», Aumattstrasse 70–72, 4153 Reinach BL, tél.: 0848 0848 00, courriel: [info@eurokey.ch](mailto:info@eurokey.ch).

Meilleures salutations,

Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

[defensedesinterets@sbv-fsa.ch](mailto:defensedesinterets@sbv-fsa.ch)

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

**Ensemble, on voit mieux**

Compte fpour vos dons 10-2019-4 | IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4

Votre don en bonnes mains. La FSA est titulaire du label de qualité ZEWO.